Acte mis en ligne le : 09/03/2023

Nantes Métropole

Direction Management de l'Information **Décision n°2023-258**

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Intégrateur.trice flux applicatifs à la Direction Management de l'Information

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction Management de l'Information , un emploi de Intégrateur.trice flux applicatifs, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Activités d'étude :
  - Identifier et évaluer les différents scénarios d'interfaçage possibles entre les applications, en préconisant les solutions ayant le meilleur rapport qualité/coût/risques
  - Définir / concevoir des interfaces inter-applicatives sur les plans fonctionnels et techniques au sein de projets structurants, en relation avec les éditeurs/intégrateurs concernés

- Activités de réalisation :
  - Organiser la réalisation des développements conformément aux engagements de planning pris au sein des différents projets métiers : participation directe aux développements et pilotage de contrats de réalisation avec le recours à des prestataires externes
  - En mode projet, suivre opérationnellement les phases de rédaction, validation des spécifications et assurer l'intégration technique et recette (dont documentation)

- Activités dans un rôle d'expert et d'assistance :
  - Mettre en place un cadre organisationnel et technique visant à l'industrialisation de la mise en œuvre de flux inter-applicatifs puis de leur maintenance
  - Réaliser une veille sur les bonnes pratiques et l'état de l'art des flux entre applications
  - Participer à la conception des cadres d'urbanisation liés à la gestion des flux inter-applicatifs
  - Venir en appui des chefs de projets, notamment en phase de rédaction de cahiers des charge et d'évaluation de solutions
  - Piloter les évolutions des briques ou composants utilisés (ex : ETL, ESB, ...)
  - Animer, avec les homologues des autres services, un réseau d'expertise sur les flux inter-applicatifs et participer à la montée en compétences des techniciens et chefs de projets sur ces technologies.

Décide,

Article 1 : L'emploi de Intégrateur.trice flux applicatifs à la direction Management de l'Information est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'ingénieur, à savoir au minimum 390 et au maximum 830, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

09 MARS 2023

Fait à Nantes, le 08 MARS 2023

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230308-2023_258DEC-AU
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023